

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : FEE Destination 2028

Code ISIN : FR001400G065

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.arkea-am.com. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/01/2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE)

soumis au droit français.

Classification Fonds à formule.

Durée : La date de création du produit est le 27 mars 2023, sa durée d'existence est de 99 ans.

Ce produit a une date d'échéance à 5 années soit le 25 mai 2028.

La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : FEE Destination 2028 est un fonds relevant de la classification « FCPE à Formule ».

La Période de commercialisation est du 27 mars 2023 au 25 mai 2023 (sauf date de clôture des souscriptions antérieure retenue par Arkéa Asset Management). Le départ de l'indexation est prévu le 1er juin 2023.

Son objectif de gestion est de permettre aux investisseurs ayant souscrit avant le 25 mai 2023a à 12h de bénéficier de la formule suivante :

- Les quatre premières années, aux dates de constatation annuelles du 30 mai 2024, du 29 mai 2025, du 28 mai 2026 et du 27 mai 2027 :

Un coupon annuel fixe et plafonné à hauteur d'un montant prédéterminé de 4% est enregistré, ainsi que l'ensemble des coupons non précédemment enregistré, si la performance de l'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5% Decrement Index (EUR)® calculé dividendes nets réinvestis (définition de l'indice dans le paragraphe l'« indice de référence » ci-dessous) est supérieure ou égale à son niveau initial du 1er juin 2023. Sinon aucun coupon n'est enregistré.

- A l'échéance, soit le 25 mai 2028c:

- Si la performance de l'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5% Decrement Index (EUR)® calculée à partir des cours de clôture du 1er juin 2023 et du 25 mai 2028 a baissé par rapport à son niveau initial du 1er juin 2023 alors l'investisseur est remboursé de la Valeur Liquidative de Référence majorée des coupons enregistrés au cours des quatre premières années.

- Si la performance de l'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5% Decrement Index (EUR)® calculée à partir des cours de clôture du 1er juin 2023 et du 25 mai 2028 est supérieure ou égale à son niveau initial du 1er juin 2023, alors l'investisseur est remboursé de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain plafonné à hauteur d'un montant prédéterminé de 4% ainsi que l'ensemble des coupons des quatre premières années, soit 20%. Le rendement actuariel annualisé maximum dans ce cas est de 3,72%. Le gain étant plafonné, l'investisseur ne profitera pas de l'intégralité de la hausse de l'indice si ce dernier augmente de plus de 20% par rapport à son niveau initial.

Le fonds est géré via une réplification physique de l'indice en investissant au moins 90% de son actif dans les actions de l'indice à la date de Constatation initiale et en restant à tout moment investi dans les actions de l'indice. Le fonds contracte également plusieurs options d'achat et de vente (produits dérivés) qui lui permettent d'obtenir à l'échéance un montant permettant de réaliser d'objectif de gestion. L'actif du fonds ne sera ainsi pas investi à 100% en permanence dans les actions composant l'indice du fait de l'utilisation des dérivés. Le seuil minimal d'engagement d'actifs ESG est d'au moins 90%. La méthodologie de l'approche ESG retenue dans le cadre du fonds repose sur les données d'un fournisseur externe.

- Avantages de la formule:

Les quatre premières années, aux dates de constatation annuelles, si la performance de l'indicateur de référence (l'Indice) est supérieure ou égale par rapport à son niveau initial du 1er juin 2023, un coupon de 4% est enregistré, ainsi que l'ensemble des coupons non précédemment enregistré. Le porteur pourrait ainsi profiter d'un gain supérieur à la performance de l'Indice.

A l'échéance des 5 ans, si ces mêmes conditions sont observées, l'investisseur reçoit l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence majorée d'un gain plafonné à hauteur d'un montant prédéterminé de 20%. Sinon, si la performance finale de l'Indice (calculée entre son niveau final et son niveau initial) est en baisse à la date de constatation finale du 25 mai 2028, l'investisseur est assuré de récupérer, à l'échéance de la formule, la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription majorée des coupons enregistrés au cours des quatre premières années.

- Inconvénients de la formule:

Le coupon conditionnel annuel ou celui délivré à l'échéance du 25 mai 2028 est plafonné à hauteur d'un montant prédéterminé. L'investisseur ne profite pas intégralement de la hausse de l'Indice si elle est supérieure au gain fixe prédéterminé du fait de ce mécanisme de plafonnement des gains.

L'Indice est calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. De ce fait, l'Indice ne représente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi.

Seuls les investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence (du 27 mars 2023 au 1er juin 2023 inclus) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCPE bénéficient de la formule du produit. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, le porteur peut subir une perte en capital non mesurable a priori.

En vue de réaliser son objectif et d'obtenir la réalisation de la formule, tout en optimisant les coûts opérationnels et financiers liés à la gestion, le gérant du fonds aura recours à deux types d'actifs :

- Actifs de bilan : Le fonds est géré via une réplification physique de l'indice en investissant environ 100% de son actif dans les actions de l'indice à la date de constatation initiale et en restant à tout moment investi dans les actions de l'indice. Afin de gérer sa trésorerie, le fonds pourra investir en OPC bénéficiant du label ISR, dans la limite de 10% de son actif net.

- Actifs de hors bilan : Le fonds contracte par ailleurs plusieurs options d'achat et de vente (produits dérivés) lui permettant d'obtenir à l'échéance un montant qui permet de réaliser l'objectif de gestion

- Indicateur de référence : L'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5% Decrement Index (EUR)® est un indice de marché actions calculé et publié par Standard & Poor's Corporation.

L'indice est défini sur la base d'un univers de valeurs françaises de large et moyenne capitalisation dans lequel sont sélectionnées les 40 grandes entreprises françaises affichant les meilleures notations climatiques en termes de décarbonation en ligne avec les engagements pris dans l'Accord de Paris, cherchant à offrir un alignement avec une trajectoire de réduction de 1.5°C. Ainsi, l'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5% Decrement Index (EUR)® vise à réduire l'intensité de ses gaz à effet de serre (GES) d'au moins 50% par rapport à son indice parent, et est conçu pour atteindre l'objectif de décarbonation de 7% par an, année après année. Par exemple, l'indice exclut les entreprises pour lesquelles les revenus issus de la production d'électricité produite à partir du charbon excèdent 5%. La composition de l'indice est revue trimestriellement. L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets des retenues à la source détachées par les actions qui le composent, et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an.

Si les dividendes distribués nets des retenues à la source sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Investisseurs de détail visés : Ce FCPE s'adresse à une clientèle qui souhaite bénéficier d'un gain fixe potentiel tout en s'exposant aux marchés actions françaises dans le cadre d'une politique de diversification du patrimoine. Le FCPE ne s'adresse pas à une clientèle ne souhaitant pas prendre un risque de perte en capital ou n'étant pas en mesure d'apprécier pleinement les caractéristiques du VCPE.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

- Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.

- Durée de placement recommandée : 5 ans (durée de la formule) soit jusqu'au 25 mai 2028. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de cette durée. Cette durée de placement recommandée ne doit pas être confondue avec la durée de blocage réglementaire de votre PEE, celle-ci est de 5 ans sauf cas de déblocage anticipé prévus par le Code du travail,

- La périodicité de calcul de la valeur liquidative est hebdomadaire. Les demandes de souscriptions et rachats sont centralisées par le teneur des comptes conservateurs

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1234567

Risque le plus faibleRisque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de cinq (5) années, soit jusqu'à la date d'échéance du fonds le 25 mai 2028. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant l'échéance. Les risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique sont: les risques de crédit (risque lié au défaut ou à la dégradation de notation d'un émetteur) et de contrepartie (risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille), ces risques étant annulés à l'échéance du fonds par l'application de la formule. - Impact des techniques financières liées aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez d'un système de protection des consommateurs (voir la section «Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements?»). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement 10 000 euros			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €	10 000 €
	Pourcentage de rendement	0,00%	0,00%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 000 €	10 000 €
	Pourcentage de rendement	0,00%	0,00%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 000 €	10 800 €
	Pourcentage de rendement	0,00%	1,55%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 400 €	12 000 €
	Pourcentage de rendement	4,00%	3,71%

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Il n'est pas conseillé de sortir ce produit avant la date d'échéance du 20/04/2028. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires. Le rendement n'est garanti que selon les conditions de la formule décrite supra et dans le prospectus, étant rappelé que si vous sortez en cours de vie du produit, vous ne bénéficierez pas de la garantie.

Dans le scénario favorable, la trajectoire du sous-jacent permet d'enregistrer l'intégralité des coupons, c'est à dire 5 fois 4%, soit 20% versés à échéance en complément du remboursement du capital initial.

Dans le scénario intermédiaire, la trajectoire du sous-jacent permet d'enregistrer 2 coupons sur les 5 possibles, c'est à dire 2 fois 4%, soit 8% versés à échéance en complément du remboursement du capital initial.

Dans le scénario défavorable de tension, la trajectoire du sous-jacent ne permet pas d'enregistrer de coupon. La garantie en capital permet toutefois un remboursement du capital à 100%.

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Garantie : le fonds bénéficie d'une garantie intégrale du capital à maturité donnée par le Crédit Mutuel Arkea. La garantie porte sur la valeur liquidative à la date d'échéance et sur l'ensemble de la formule présentée à l'article « Description de la formule » du règlement du FCPE. Toutefois, en cas de demande, par le porteur, du rachat anticipé de ses parts avant l'échéance, le porteur s'expose à un risque de perte en capital non mesurable.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Côûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Côûts totaux	250 €	580 €
Incidence des côûts annuels**	2,46%	1,07% chaque année

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les côûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,62% avant déduction des côûts et de 1,55% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les côûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des côûts :

Côûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Côûts d'entrée	0.00% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 0 €
Côûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	100 €
Côûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,70% de la valeur de votre investissement par an Ce chiffre se base sur une estimation des frais pour le premier exercice.	46 €
Côûts de transaction	0,99% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des côûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	99 €
Côûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les côûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans. Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles. En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il existe des frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Teneur de compte désigné par l'entreprise : Arkéa Asset Management

Rôle, composition et mode de désignation du Conseil de surveillance :

Deux membres par entreprise adhérente dans le cadre des PEE et PERCO/PERECO : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise ou les représentants des diverses organisations syndicales, et 1 membre représentant l'Entreprise désigné par la direction des entreprises.

Deux membres par entreprise fondatrice dans le cadre des PEI et PERCOI/PERECOI : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque Entreprise Fondatrice, élu par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise ou les représentants des diverses organisations syndicales et 1 membre représentant chaque Entreprise Fondatrice désigné par la direction des entreprises. Ce conseil a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du fonds d'épargne salariale, d'examiner la gestion financière, administrative et comptable du fonds épargne salariale, (le cas échéant) d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus par le fonds dans le portefeuille, de décider des opérations de fusion, scission ou liquidation, et de donner son accord préalable à toutes modifications du règlement du fonds. Le conseil de surveillance d'un fonds adopte en outre un rapport annuel mis à la disposition des porteurs de parts.

La société de gestion de portefeuille exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du code du travail.

Conformément à l'accord de participation et/ou au plan d'épargne, les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis.

Le règlement du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé).

Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion. Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.arkea-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion www.arkea-am.com.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" ou en cliquant [sur ce lien](#)

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les cinq dernières années.

La responsabilité d'Arkéa Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit. Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne: <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal :

Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2025

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.